

**DEPARTEMENT DU VAR**  
-----  
**ARRONDISSEMENT DE TOULON**

publié le 03/04/26

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 27 MARS 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**26-DCM-DGS-029**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS** à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 23 mars 2026.

**OBJET** : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

**PRESENTS** : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGLIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

**POUVOIRS** : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER – Mme Martine CABOT à Mme Valérie RIALLAND.

**ABSENT** : Néant

**QUORUM** : atteint

**SECRETAIRE de SEANCE** : Ruddy GUIGLIA est désigné secrétaire de séance.

=====

**M. STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 contribuables), proposée sur délibération du conseil municipal.**

**26-DCM-DGS-029**

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.** Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Il convient donc, suite aux récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé au conseil municipal d'adresser à M. Le Directeur départemental des Finances Publiques la liste des membres élus en son sein, comme lors des mandats précédents.

**Liste des 32 Candidats à la CCID**

- 1 - Mme Agnès BIASUTTO
- 2 - M. Jean-François PLANES
- 3 - Mme Magali VINCENT
- 4 - M. Serge VENNET
- 5 - Mme Graziella PIRAS
- 6 - M. Jean-Claude VEGA
- 7 - Mme Stéphanie ASCIONE
- 8 - M. Jean-Michel PEYRATOUT
- 9 - Mme Annick DUCARRE
- 10 - M. Eric GALIANO
- 11 - Mme Cécile CRISTOL
- 12 - M. Jean-Marc ILLICH
- 13 - Mme Isabelle ROGER
- 14 - M. Thomas MICHEL
- 15 - Mme Valérie CAMPENS
- 16 - M. Christian GARNIER
- 17 - Mme Chantal JOVER
- 18 - M. Ruddy GUIGGIA
- 19 - Mme Isabelle LENOIR
- 20 - M. Bernard LEJEUNE
- 21 - Mme Chantal ROUZIER
- 22 - M. Gaëtan SWINNEN
- 23 - Mme Mylène SORIANO
- 24 - Mme Valérie RIALLAND
- 25 - M. Elian DEVESA
- 26 - Mme Martine CABOT
- 27 - Mme Céline PRATI
- 28 - M. Thierry MIMOUNI
- 29 - Mme Dominique ROLLAND
- 30 - Gabriel LADOUCE
- 31 - Mme Emilie THOMAS
- 32 - M. Laurent BAILLOUX

26-DCM-DGS-029

**L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.**

33 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance**  
**Ruddy GUIGGIA**



**Le Maire,**  
**Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.